

Communiqué du 18 août 2022.



VENTE DE GARAGE LES 3-4 ET 5 SEPTEMBRE

Chaque résidant peut y participer sans qu'il soit nécessaire pour lui d'obtenir un permis.

VERSEMENT DE TAXE,

Veillez noter que le prochain versement de votre taxation municipale est dû le **8 septembre** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 512.

Fête au village

**Une invitation
du Conseil municipal
aux citoyennes et citoyens de St-Valentin**



Lundi le 5 septembre de 11h à 16h

à l'arrière de l'Édifice Municipal

Blé d'inde, hot dog et

Animation de L.B. Production



GRATUIT

S.v.p. confirmer votre présence et
le nombre de personne avant le 31 août

Lise Deneault Kaech

au (450) 291-5422 ou par courriel :

reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

